



# ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (EDI)

L'EDI au CHUM, c'est pour tout le monde !

## Principes

- Tous les êtres humains ont la même valeur
- Toutes les personnes sont les bienvenues au CHUM peu importe leurs différences (ex : culture, âge, origine, religion, handicap, identité de genre, expression de genre, orientation sexuelle, condition sociale, apparence, etc.)
- Les propos et les gestes doivent être respectueux
- Personne ne devrait subir de désavantage sur la base de sa différence ou de son groupe d'appartenance
- Les propos et comportements qui causent des malaises, blessent ou excluent doivent être nommés aux personnes concernées
- Chaque personne apporte sa contribution par son intelligence et son talent et doit pouvoir se développer dans l'organisation
- Chaque personne doit pouvoir sentir qu'elle a sa place au sein de la communauté du CHUM

## Ce que cela veut dire pour moi

### Je suis gestionnaire

- Je veille à ce que toutes les personnes de mon équipe mettent en valeur leurs forces et aient leur place
- Je questionne mes croyances ou pratiques par rapport à certaines personnes ou groupes et j'encourage les autres à le faire
- Je m'efforce de faire travailler des personnes différentes ensemble
- J'encourage et soutiens la tenue de dialogues ouverts

### J'offre des soins et services

- J'adopte une approche respectueuse des personnes et de qui elles sont
- Je veille à ce que toutes les personnes puissent avoir leur place
- Je questionne mes croyances par rapport à certaines personnes ou groupes et j'encourage les autres à le faire
- J'exprime aux personnes concernées mes inconforts par un dialogue ouvert et au besoin je demande du soutien pour pouvoir le faire

### Je suis une patiente, un patient ou je suis un proche

- J'exprime aux personnes concernées mes besoins particuliers et mes inconforts par un dialogue ouvert et respectueux et au besoin, je demande du soutien pour pouvoir le faire
- J'adopte une approche respectueuse des personnes qui me soignent ou m'offrent des services, peu importe leurs différences

### Je suis une personne qui agit en tant que sous-traitant, fournisseur ou partenaire

- Je respecte les principes du CHUM en matière d'EDI lorsque je me trouve sur ses lieux et dans le cadre de mes relations professionnelles

## Les avantages

- Offrir de meilleurs soins et services
- Bonifier l'expérience des patientes, des patients et des équipes

- Être innovant en remettant en question des pratiques
- Mieux réagir aux défis rencontrés dans nos activités
- Offrir un milieu de vie et de soins qui se démarque

## Rôle du comité EDI

- Développer et déployer des actions concrètes porteuses de changement en collaboration avec les autres
- Faire de la promotion et de la sensibilisation
- Offrir de la formation

## Vous êtes la cible ou le témoin de discrimination

- La procédure de dépôt et de traitement des plaintes de harcèlement et de violence (80 800-01) s'applique aussi en matière d'EDI
- Consultez la procédure en suivant ce lien : <https://portail.chum.rtss.qc.ca/Document.php?sid=112083>



Pour plus d'information,  
consultez la Politique  
Équité, Diversité et Inclusion (80 100)  
Questions/commentaires :  
[edi.drh.chum@ssss.gouv.qc.ca](mailto:edi.drh.chum@ssss.gouv.qc.ca)

